RÈGLEMENT DES AFFILIATIONS ET DES LICENCES SAISON 2022

SOMMAIRE

1 - Rappel règlementaire …….. ….. . 2

2 - Procédure d'affiliation et de prise de licence …… 2

3 - Modes de paiement …… 5

4 - Catégories d'âge jusqu'au 31 décembre 2022…….…. 9

5 - Tarifs …….…. 10

6 - Licences dans plusieurs clubs …….….. 10

7 - Incidences de la politique de développement ……..……11

8 - Modalités à faire pour le nouveau club ……..…15

Bulletin d'adhésion ……..……..……..…16

Annexes ……..……..……..…19

Questionnaire de santé pour mineur et majeur

Certificat médical

Demande d'adhésion SPORTMUT

Contrat SPORTMUT

1 - RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

A/ ARTICLE 5 DES STATUTS FFLDA

« … *Toutes les associations sportives affiliées doivent s'acquitter chaque année du prix de la licence pour chacun de leurs membres : pratiquants, dirigeants et cadres*… »

B/ ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR FFLDA

« … *Est appelée association dans le présent règlement, tout club uni sport ou omnisport, toute association d'établissement scolaire ou universitaire, régulièrement constituée dans les conditions prévues par le code du sport et les statuts et règlements de la FFLDA.*

Toute association peut être admise à faire partie de la Fédération, à condition :

1° d'en exprimer l'intention par demande écrite, établie sur l'imprimé fédéral et adressée au Président de la Fédération.

2° de s'engager au respect des statuts, règlements fédéraux et à la charte fédérale.

3° de s'engager à acquitter la ou les cotisations annuelles fixées et de licencier à la Fédération tous ses adhérents, pratiquants, dirigeants et encadrements de la lutte ou des disciplines associées.

4° de s'engager à respecter et appliquer les directives et décisions fédérales. … »

C/ Durée de validité de la licence

La durée de validité de la licence est en général celle de la saison quelle que soit la date de prise de licence. Toutefois et à titre exceptionnel toutes les licences prises entre le 16 août et le 31 décembre 2021 ont une durée de validité qui s'achève à la fin de la saison (année civile 2022) suivante.

D/ ASSURANCE

La FFLDA est obligée de dissocier la licence de l'assurance. En conséquence, sur le bulletin d'adhésion, le demandeur doit déclarer s'il accepte **l'assurance individuelle accident** que la FFLDA propose pour tous les types de licence.

De plus, il est obligatoire de proposer à chaque personne qui demande une licence, des garanties supplémentaires possibles. C'est pourquoi la demande d'adhésion à « *SPORTMUT LUTTE* », fournie par notre assureur, est intégrée à ce règlement.

Il est de la responsabilité de chaque club de transmettre les informations à ses adhérents.
La demande d'adhésion et licence doit être remplie et signée par tout adhérent.
Elle constitue la preuve écrite de la transmission des informations sur l'assurance.

2 - PROCÉDURE D'AFFILIATION ET PRISE DE LICENCE

L'accès extranet pour la saison 2022 commence le 03 janvier 2022 et se termine le 19 décembre 2022.

A/ ACCÈS AU SERVICE

Il se fait par internet via le site de la FFLDA (http://www.fflutte.com). L'accès personnalisé ne pourra se faire qu'après la saisie de votre identifiant et votre mot de passe.

En cas de problème technique rencontré sur extranet :

1. Le club peut utiliser le mail hotline@fflutte.org avec copie au comité régional.
2. Le comité régional peut utiliser le service téléphonique HOTLINE **05 33 89 39 16** (lundi au vendredi 9h-12h, 14h-18h sauf jours fériés ou période de fermeture).

B/ CHRONOLOGIE DE L'AFFILIATION

Etape 1 : pré-affiliation par le club sur l'extranet fédéral
La prise de licence du président, secrétaire et trésorier est nécessaire

Etape 2 : validation par le comité régional sur l'extranet fédéral

C/ CHRONOLOGIE DE LA PRISE DE LICENCE

Le club ne peut prendre des licences que s'il est affilié.
La saisie des données sera faite à partir des données du bulletin d'adhésion (page 16) remis au préalable à chaque adhérent.

Les affiliations et licences ne sont effectives et affichées sur l'extranet que lorsqu'elles sont payées.

IMPORTANT

Il est de la responsabilité du président de club de vérifier l'exactitude des données personnelles indiquées sur chaque bulletin d'adhésion en demandant un document d'identité avec photo à chaque licencié. Une photocopie de ce document d'identité devra être conservée par le club et pourra être exigée à tout moment par la FFLDA.

La commission des licences est la structure compétente pour le traitement de l'ensemble des domaines concernant les licences et l'affiliation. Une action disciplinaire sera instruite par la commission des licences et transmise à la commission de discipline contre toute personne ou association de personnes qui par un moyen ou un autre solliciteront une licence d'une manière litigieuse ou frauduleuse.

D/ IMPRESSION DES LICENCES

La licence est dématérialisée.

La licence pourra, à tout moment, être imprimée par le club et le licencié à partir d'un fichier au format PDF téléchargé sur l'extranet FFLDA.

Le téléchargement d'une photo nette du visage (format portrait pièce identité) du titulaire de la licence est obligatoire pour s'inscrire par extranet aux compétitions.

E/ NOMENCLATURES CHOISIES

N° CLUB 7 caractères	**XX** N° comité rég.	**XX** N° ancien com.	**XXX** N° club ou AS

N° LICENCE	**XX** N° CR	**XXX** N° Club	**XXXXXX** N° national

Le numéro national de 6 chiffres ne change jamais et est unique pour la durée de vie du licencié. Sur le carton licence et dans les différents modules de gestion, le N° de licence correspond au numéro national de 6 chiffres.

3 - MODES DE PAIEMENT

2 possibilités sont proposées :

- Le paiement par prélèvement automatique qui s'effectue mensuellement selon le tableau ci-après.
- Le paiement par carte bancaire

Si vous faites le choix du prélèvement automatique, vous devez envoyer à votre comité régional la demande et l'autorisation de prélèvement accompagnés d'un RIB de moins de deux mois.
Cette démarche ne se fait que la première année ou lors de changement.
Si vous souhaitez modifier le mode de paiement, vous devez en informer par écrit le comité régional.
La chaîne des paiements s'organisera comme suit :

A/ PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Après validation de la commande du club, le club sera prélevé suivant une **<u>période mensuelle</u>** pour alimenter le compte de la FFLDA.

En cas du rejet de prélèvement, le comité régional sera prélevé à la présentation suivante. Le mode de paiement du club passe automatiquement du prélèvement automatique au paiement par carte bleue. Le club est bloqué et ne peut plus faire de commande. Seul le comité régional peut le débloquer.

1/ Pièces administratives nécessaires la 1ère année ou lors de changement

Les clubs concernés et comités régionaux doivent se procurer un **relevé d'identité bancaire** (RIB ou RICE suivant la banque) datant de moins de 2 mois.
Avec l'aide de ce relevé d'identité bancaire, le club doit **remplir les formulaires** de demande et d'autorisation de prélèvement très précisément.

<u>NB</u> : la moindre faute de frappe entraînera des rejets lors des opérations de prélèvement.
Les demandes et les autorisations de prélèvement **doivent parvenir au comité régional** qui devra :

a) Vérifier le document.
b) Envoyer l'autorisation de prélèvement à la banque du club.
c) Garder la demande de prélèvement.

<u>NB</u> : cette opération ne se fait que la première année et en cas de changement (adresse ou banque).

2/ Principes à connaître

- Le club passe des commandes. Le coût est enregistré.
- A la **fin de chaque mois** le montant des commandes du mois est calculé.
- Le prestataire « *Exalto* » envoie à la banque de la FFLDA le fichier sur le principe suivant :

<u>J - 6</u> : 6 jours ouvrés avant le jour de prélèvement sur le compte des clubs le prestataire « *Exalto* » envoie le fichier de prélèvement à la banque de la fédération :

- Après autorisation de la fédération, « *Exalto »* envoie le fichier à la banque
- La banque vérifie la norme du fichier
- La banque envoie le fichier à la compensation

J : jour où le prélèvement s'effectue sur le compte du club.
Cas de problèmes possibles :
- Annulations (exemple : mauvais intitulé de RIB)
- A.P.I. (impayés : compte du club non alimenté)

Ces deux cas entraînent des frais bancaires qui seront facturés au club par la FFLDA.

J + 5 : 4 jours calendaires après prélèvement des clubs, le compte FFLDA est crédité.
Remarque : il faut être très vigilant avec les comptes postaux.

3/ Tableau de l'échéancier des prélèvements 2022

MOIS	J TRAITEMENT INFORMATIQUE PAR « *EXALTO* »	J+1 ENVOI A LA BANQUE FFLDA	J+5 PRÉLÈVEMENT SUR CLUB OU CR ET VIREMENT SUR COMPTE FFLDA
Janvier 2022	25/01/2022	26/01/2022	01/02/2022
Février 2022	25/02/2022	28/02/2022	04/03/2022
Mars 2022	25/03/2022	28/03/2022	04/04/2022
Avril 2022	25/04/2022	26/04/2022	02/05/2022
Mai 2022	25/05/2022	27/05/2022	02/06/2022
Juin 2022	27/06/2022	28/06/2022	04/07/2022
Juillet 2022	25/07/2022	26/07/2022	01/08/2022
Août 2022	25/08/2022	26/08/2022	01/09/2022
Septembre 2022	26/09/2022	27/09/2022	03/10/2022
Octobre 2022	25/10/2022	26/10/2022	04/11/2022
Novembre 2022	25/11/2022	28/11/2022	02/12/2022
Décembre 2022	26/12/2022	27/12/2022	05/01/2023

B/ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- A la validation de la commande du club, il sera mis en relation avec la banque de la FFLDA pour paiement.
- Après retour de l'acquittement de la banque, la commande est validée.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

IBAN

BIC

Intitulé exact de votre compte bancaire

Nom et adresse du créancier
FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE
2 rue Louis Pergaud
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

_____

Code postal | Localité

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessitées de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/4/80 de la Commission informatique et Libertés.

Date et signature du Président

Date :

Signature :

ATTENTION

- La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention.
- Il faut reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de 2 mois.
- Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à votre comité régional en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de 2 mois. ~~Le comité régional transmettra ensuite la photocopie du RIB au prestataire « *Exalto* »~~.

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national I.C.S

FR12ZZZ558514

IBAN

Nom et adresse du créancier

FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE
2 rue Louis Pergaud
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

BIC

Nom et adresse de votre banque

Banque : _____

Adresse : _____

_____

Code postal | Localité

Intitulé exact de votre compte bancaire

ATTENTION

La demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement doivent être remplies avec la plus grande attention. Il faut absolument reporter le plus fidèlement possible les données indiquées sur votre relevé d'identité bancaire ou postal qui doit dater de moins de deux mois.
Vous devez renvoyer cette demande et cette autorisation à votre comité régional en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), de caisse d'épargne (RICE) datant de moins de deux mois. ~~Une copie du RIB sera ensuite transmise par le comité régional au prestataire « Exalto »~~.

Date et signature du Président

Date :

Signature :

4 - CATÉGORIES D'AGE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

LUTTE OLYMPIQUE

Catégories d'âge	Années de naissance
U7, **U9**, **U11**	U11 : 2011, 2012 – U9 : 2013, 2014 U7 : 2015, 2016, 2017, 2018 (3 ans révolus)
U13	2009, 2010
U15	2007, 2008
U17	2005, 2006
U20	2002, 2003, 2004
U23	1999, 2000, 2001, 2002, 2003
Senior	1986 à 2001
Vétéran A, B, C, D, E	A : 1981 à 1985 – B : 1976 à 1980 – C : 1966 à 1975 D : 1956 à 1965 – E : avant 1956

GRAPPLING

Catégories d'âge	Années de naissance
U7, **U9**, **U11**	U11 : 2011, 2012 – U9 : 2013, 2014 U7 : 2015, 2016, 2017, 2018 (3 ans révolus)
U13	2009, 2010
U15	2008, 2009
U17	2005, 2006
U20	2002, 2003, 2004
Senior	1986 à 2001
Vétéran	Avant 1986

SAMBO

Catégories d'âge	Années de naissance
U6, **U8**, **U10**	C : 2012, 2013 - B : 2014, 2015 A : 2016, 2017, 2018 (3 ans révolus)
U12	2010, 2011
U14	2008, 2009
U16	2006, 2007
U18	2004, 2005
U20	2002, 2003
Senior	1988 à 2001
Master A, B, C, D, E, F	A : 1983 à 1987 – B : 1978 à 1982 – C : 1973 à 1977 D : 1968 à 1972 – E : 1963 à 1967 – F : avant 1963

5 - TARIFS

A/ TARIFS DES AFFILIATIONS 2022

	CLUB		AS (SCOLAIRE ou autre)	
	Nouveau	**Renouvel.**	**Nouvelle AS**	**Renouvel. AS**
LUTTE SAMBO GRAPPLING	**290 €** Rétrocession FFLDA 290 € les 2 premières années	**290 €**	**58 €** rétrocession FFL 58 € la première année	**58 €**

La demande d'affiliation doit être obligatoirement accompagnée, au moins, des prises de licences du Président, Secrétaire et Trésorier du club.

B/ TARIF DES LICENCES 2022 *(tarifs votés lors de l'AG FFLDA le 27/06/2020)*

	Licence	Licence 3e membre	Licence AS
LUTTE SAMBO GRAPPLING	**40,50 €**	**30,50 €**	**20,50 €**

L'assurance RC est incluse, le coût de l'assurance individuelle accident n'est pas inclus.

6. CAS PARTICULIERS - LICENCES DANS PLUSIEURS CLUBS

Pour une même personne, la prise de licence dans plusieurs clubs est possible dans les 2 cas suivants :

1. Afin de soutenir un club en manque de dirigeant, en prenant une licence spécifique « *SDAC » (Soutien Dirigeant Autre Club)*.
   Cette licence ne permet pas la compétition.

2. Si la licence dans un autre club ne concerne pas une discipline déjà choisie par le licencié (sauf cas précédent « *SDAC* »).

   Exemples :

   - un licencié qui possède une licence dans un club dans la discipline « *Lutte* » uniquement pourra prendre une licence dans un 2e club pour la discipline « *Sambo* » et dans un 3e club dans la discipline « *Grappling* ».
   - un licencié qui possède dans un même club une licence dans les disciplines « Lutte, Samboet Grappling » ne pourra pas prendre une licence dans un autre club (exceptée la licence « *SDAC* »).

   Il est possible d'ajouter, ou modifier à un licencié une discipline <u>en cours de saison</u> si celui-ci n'est pas déjà licencié dans cette discipline dans un autre club (sinon il s'agit d'une mutation).

7 - INCIDENCES DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

A/ LE CLUB AS - DÉFINITION

C'est une association sportive affiliée à une fédération multisports (UNSS, FFSU, USEP, UFOLEP, SPORT ADAPTE) et qui souhaite développer une activité spécifique, fédérale, de lutte ou discipline associée.

Des mesures fédérales sont consenties à ces associations sportives multisports pour s'affilier à la FFLDA et prendre des licences fédérales en bénéficiant d'un tarif préférentiel : affiliation « *AS* » à un tarif préférentiel et licence « *AS* » à tarif réduit **permettant de pratiquer en compétition uniquement jusqu'au niveau régional**.

L'AS devient ainsi un club de lutte, à part entière, indépendant, et doit pour cela licencier au minimum trois dirigeants : président, secrétaire et trésorier.

Des conventions nationales spécifiques proposent des dispositions complémentaires pour favoriser la passerelle entre la pratique au sein de leur fédération d'origine et la FFLDA. C'est notamment le cas avec l'UNSS et la FFSU.

Le club « *AS* » affilié à la FFLDA, comme le club ayant signé une convention avec un établissement scolaire ou universitaire peut ainsi enregistrer des **licences « *passerelles* » UNSS ou FFSU gratuites** permettant de pratiquer la lutte dans le cadre d'activités fédérales non compétitives.

La convention UNSS FFL autorise également, sous couvert de la licence UNSS, la participation des Benjamins UNSS (11, 12, 13 ans) à la COUPE DE FRANCE U13 par équipes organisée par la FFLDA

B/ LE CLUB ET SA POSSIBILITÉ D'ANTENNE(S)

Il s'agit d'une extension des activités d'un club de lutte ou discipline associée.

Pour des raisons de proximité et de développement de la pratique de la discipline, le club installe un tapis de lutte dans une école, un collège, une salle de quartier, un village voisin afin de développer et étendre son activité.

Dans la mesure où une convention est signée avec une « *AS* » locale (telle que définie ci-dessus), le club peut bénéficier, pour les pratiquants déjà licenciés au sein de cette AS, des mesures décrites ci-dessus (générales et particulières selon les fédérations de tutelle de ces AS).

C/ AIDES FÉDÉRALES

Ces aides concernent les disciplines lutte, sambo et grappling.

- **Le 3ème membre**

Le 3ème membre d'une famille bénéficie d'une aide de 10 € de la part de la fédération pour l'achat de sa licence. Le système extranet prend en compte cette aide.

- **Le nouveau club et la nouvelle AS**

Le système extranet fait payer le prix normal.

Un club ou une AS qui s'affilie pour la première fois peut bénéficier d'une rétrocession du montant du prix de l'affiliation pour les deux premières saisons :

- **Club : rétrocession de 290 € en 2022 – 2023**
- **AS : rétrocession de 58 € en 2022 – 2023**

La demande ne pourra se faire que si la deuxième affiliation consécutive du club est effective.

Le club doit informer le comité régional par mail d'une demande de rétrocession.

Ensuite chaque comité régional établira un état chiffré trimestriel global en utilisant obligatoirement le formulaire de demande de rétrocession ci-après. Cet état dûment renseigné, signé par le président et le trésorier du comité, sera envoyé au service comptabilité de la FFLDA.

Après vérification de l'état, la FFLDA fera un chèque ou un virement bancaire en faveur du comité régional qui se chargera de subventionner les clubs ou les AS.

Le service comptabilité de la FFLDA devra être en possession des états des comités régionaux aux dates suivantes :

- 31 mars 2022 pour le 1er trimestre de la saison
- 30 juin 2022 pour le 2ème trimestre de la saison
- 30 septembre 2022 pour le troisième trimestre de la saison
- 31 décembre 2022 pour le quatrième trimestre de la saison

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉTROCESSION
NOUVEAU CLUB OU AS

A envoyer par le comité régional
au service comptabilité de la FFLDA.

COMITÉ RÉGIONAL : …….……

Cet état trimestriel doit parvenir à la FFLDA à la fin de chaque trimestre.

Etat du 1er trimestre - 2ème trimestre - 3ème trimestre – 4ème trimestre (Rayer les mentions inutiles)

N° CLUB OU AS	NOM DU CLUB	VILLE CLUB	RÉTROCESSION DEMANDÉE (€)
TOTAL POUR LE COMITÉ RÉGIONAL			

Date : ……..

Le président du comité régional
Nom Prénom Signature

Le trésorier du comité régional
Nom Prénom Signature

D/ PRISE EN COMPTE DES LICENCES DANS LES STATISTIQUES

Les licences UNSS et FFSU sont repérées en tant que telles et comptabilisées comme des licences FFLDA.
La convention écrite entre le club et l'AS est nécessaire pour bénéficier du décompte.

La procédure de recensement est accessible via le système de gestion (modules *licences UNSS et licences FFSU*).

Les pratiquants des écoles primaires sont repérés et comptabilisés en tant que pratiquants du primaire. Le décompte n'est pas assimilé aux licences FFLDA.

La procédure de recensement est accessible via le système de gestion extranet (module *licences scolaires*).

Dans le décompte des licences, les pratiquants des journées de beach-wrestling ou de journées promotionnelles ne sont pas assimilés aux licences FFLDA.

La procédure de recensement sera accessible via le système extranet de gestion.

8 - MODALITÉS A FAIRE POUR LE NOUVEAU CLUB

Deux cas sont envisageables :

A/ CAS DE L'OUVERTURE D'UNE SECTION LUTTE, GRAPPLING, OU SAMBO DANS UN CLUB OMNISPORTS

C'est le club omnisports qui affilie sa section.

Dans le cas d'une AS scolaire ou universitaire, la convention nationale signée entre la FFLDA et la fédération affinitaire (UNSS ou FFSU), déclinée au niveau régional, départemental détermine les conditions de fonctionnement.

La section n'a pas de personnalité morale, c'est le club omnisports qui gère l'affiliation et les demandes de licences. Des délégations peuvent être accordées au bureau de la section par le club omnisports.

B/ CAS DE LA CRÉATION D'UN CLUB

Il sera en première année d'affiliation avec les facilités accordées par la fédération.

Dans les 2 cas, le club demande son affiliation en fournissant au comité régional :

- les renseignements nécessaires à la saisie informatique (formulaire ci-après)
- un dossier comprenant les documents suivants :

  a) deux exemplaires des statuts.

  b) Le procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive.

  c) Le procès verbal de la réunion qui a élu le conseil d'administration.

  d) Un exemplaire du J.O portant inscription de la déclaration de constitution de l'association.

  d) La liste des membres du conseil d'administration : noms, prénoms, adresses, professions en précisant leurs fonctions au sein du Bureau pour les personnes concernées.

  f) L'adresse du siège social et celles des installations où sont pratiquées les activités sportives.

NB : Un « *club en sommeil* », affilié par le passé, n'est pas considéré comme nouveau club. Il convient cependant de mettre à jour ses documents (statuts, déclaration en préfecture etc.).

FORMULAIRE POUR LE NOUVEAU CLUB

Ce formulaire doit être envoyé par le nouveau club au comité régional afin de lui fournir les informations nécessaires à sa création

NOM DU CLUB	
Adresse du club	
Code postal du club	
Ville du club	
Tél. du club	
Nom du président	
Adresse du président	
Code postal du président	
Ville du président	
N° tél. fixe et portable du président	
Adresse de messagerie électronique du président	

Fait à : _____, le : ____ / ____ / ____

Signature du président du club :

BULLETIN D'ADHÉSION - LICENCE FFLDA 2022

Formulaire destiné aux adhérents afin de fournir les informations pour la prise de licence.
Ce bulletin, dûment complété, sera archivé au club et pourra être exigé par la FFLDA.

A COMPLÉTER PAR LE CLUB

☐ PRIMO LICENCIÉ(E)* ☐ RENOUVELLEMENT* *(cocher une seule case)*

* Primo licenciée : toute personne qui prend pour la 1ère fois une licence FFLDA.
Renouvellement : personne ayant déjà été licenciée FFLDA (même en cas d'interruption de la licence).

☐ MINEUR(E) ☐ MAJEUR(E) *(cocher une seule case)*

☐ CONTROLE D'HONORABILITÉ uniquement si l'adhérent exerce une fonction d'élu, bénévole, salarié du club

☐ CERTIFICAT MÉDICAL Date de signature du médecin : ……. / ……. / ……..

NOM DU CLUB :

1 - RENSEIGNEMENTS PERSONNELS *(à compléter par l'adhérent - Tous les champs sont obligatoires)*

Nom de naissance ……

Nom d'usage (nom d'époux, d'épouse), si différent du nom de famille ……
C'est le nom d'usage qui sera affiché sur la carte licence

Prénom *(1e prénom uniquement)* …… Tel : ……

E-mail …… ☐ J'autorise l'utilisation interne du mail par la FFLDA.

Adresse ……

Code postal …… Ville localité ……

☐ QPV Quartier Prioritaire Politique de la Ville (ZRR automatiquement enregistré avec l'adresse licencié)

Date naissance …. / ….. / …… ☐ Né(e) en France ☐ Né(e) à l'étranger *Précisez le pays* ……

Département de naissance ……. *(00 si hors France)* Ville de naissance ……

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin **Nationalité** : ☐ Française ☐ Etrangère *précisez le pays* ……

Si nationalité étrangère : Nom prénom du père……

Nom prénom de la mère……

J'accepte de diffuser mes données (nom, prénom, club, catégorie d'âge, nationalité, photo) sur le site internet public et sur le site internet qui gère les compétitions (une case à cocher obligatoirement) :
☐ **OUI** ☐ **NON** et dans ce cas vous devez indiquer à *ffl@fflutte.org* les données concernées avec copie mail obligatoire au club.

2 – LICENCE DEMANDÉE

DISCIPLINES : ……. ☐ **LUTTE** ……. ☐ **GRAPPLING** ……. ☐ **SAMBO**
Cocher la (les) discipline(s) pratiquée(s). Ajouter le chiffre 1 à gauche de la discipline principale.

☐ **3EME MEMBRE D'UNE FAMILLE** ☐ **PRATIQUE WRESTLING-TRAINING**

☐ **LICENCE *SDAC*** *(Soutien Dirigeant Autre Club)* uniquement si déjà licencié dans un autre club (pas de compétition)

3 - INTERVENTION CHIRURGICALE

En cas d'urgence, d'intervention médicale ou chirurgicale, je donne ([1]), ne donne pas ([1]) *(rayer la mention inutile*) l'autorisation aux dirigeants à faire pratiquer les soins d'urgence. Pour un mineur, signature d'un parent ou tuteur légal.

NOM, Prénom, qualité du signataire : ……

N° téléphone *(cas d'urgence)* : …… Signature :

4 - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNÉ, …… **DÉCLARE :**

NOM Prénom du demandeur ou du représentant légal

- Avoir remis à un responsable de mon club, dûment complété, l'ensemble des informations demandé sur ce bulletin (page 1, 2, 3).
- Donner acte à la fédération qui m'engage à contracter des extensions de garantie, par une démarche personnelle auprès de l'assureur.
- Etre informé que les renseignements nominatifs recueillis ci-dessus, obligatoires pour la délivrance de la licence, sont l'objet d'un traitement informatique de la FFLDA, auprès de laquelle pourra s'exercer un droit d'accès et de rectification *(loi n° 78-17 du 6/011978)*.
- Autoriser l'utilisation de l'image à titre sportif (*si refus, rayer cette phrase*).
- Atteste sur l'honneur, de la véracité des renseignements et déclarations figurant ce bulletin.
- Avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties de base attachées à ma licence FFLDA et de leur coût, qui m'ont été remises en mains propres au titre de la présente saison.
- Avoir reçu et pris connaissance du bulletin d'adhésion « *SPORTMUT LUTTE* » permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance « *accidents corporels de base* » auprès de la Mutuelle des Sportifs.

GARANTIE DE BASE INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA)

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie IA proposée par la fédération

☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie IA et à toute couverture en cas d'accident corporel.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES « *SPORTMUT LUTTE* »

☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur, en remplissant le formulaire de souscription attaché au présent bulletin et en le retournant à la Mutuelle des Sportifs en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie.

Date ……. / …….. / …….. Signature

5 - MONTANT A PAYER

Licence FFLDA		Cotisation club	COÛT TOTAL	Pièces à joindre
Licence avec assurance responsabilité civile	**40,5 €**	**€**	**€**	1. Document officiel avec photo attestant de l'identité et de la nationalité.
Garantie individuelle accident proposée par la FFLDA	**3,16 €**			2. Photo d'identité format numérique*

* La photo devra obligatoirement être téléchargée sur l'extranet pour l'inscription aux compétitions

6 – AUTORISATION PARENTALE - CONTROLE ANTIDOPAGE SUR MINEUR *Art. 232-52 Code sport*

Je soussigné(e) (*Nom Prénom*) …….…… Agissant en qualité de

représentant légal de l'enfant mineur (*Nom prénom de l'enfant*) : …….
Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, en lui présentant ce document, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang…) lors d'un contrôle antidopage sur cet enfant mineur.

Fait à …… Le …….. / ……. /…….. Signature :

L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

7 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR *(Annexe 1)*

Je soussigné(e) (*Nom Prénom*) …….…… Agissant en qualité de

représentant légal de l'enfant mineur (*Nom prénom de l'enfant*) : …….
Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et m'engage à en respecter les recommandations.

Fait à …… le …… / …… /…….. Signature :

8 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR *(Annexe 2)*

Je soussigné(e) (*Nom Prénom*) …….……
Atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur.

Fait à …… Le …… / …… /…….. Signature :

9 – CONTROLE D'HONORABILITÉ *(uniquement si bénévole, éducateur ou salarié du club)*

☐ J'exerce, au sein d'une structure FFLDA, une fonction d'exploitant (dirigeant élu, bénévole, salarié)

☐ J'exerce une fonction d'éducateur

Les licences FFLDA permettent d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

☐ **J'ai compris et j'accepte ce contrôle**

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR MINEUR

Ce questionnaire de santé permet de savoir s'il est nécessaire de fournir un certificat médical

CES DONNÉES SONT CONFIDENTIELLES ET NE SONT PAS DESTINÉES AU CLUB

Note à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par l'enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.
Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.
Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ?
T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ?
Le questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds **OUI** ou **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ Tu es un garçon ☐ Ton âge : _____ ans

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As- tu perdu connaissance (es tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé) ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents obligeant d'arrêter un moment une séance ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer **pendant** un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer **après** un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencer à prendre un nouveau médicament tous les jours et longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)	**OUI**	**NON**
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur, un manque de force à cause d'une blessure cette année ?		
AUJOURD'HUI	**OUI**	**NON**
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
QUESTIONS A FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS	**OUI**	**NON**
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop, pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin *(examen médical prévu à l'âge de 2, 3, 4, 5 ans, entre 8, 9 ans, entre 11, 13 ans et entre 15 et 16 ans) ?*		

Si tu as répondu OUI à au moins une question, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Si tu as répondu NON à toutes les questions tu n'as pas besoin de fournir un certificat médical (sauf pour le grappling fight et le sambo combat ou un certificat médical spécifique est nécessaire).

ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR MAJEUR

Ce questionnaire de santé permet de savoir s'il est nécessaire de fournir un certificat médical pour renouveler votre licence

CES DONNÉES SONT CONFIDENTIELLES ET NE SONT PAS DESTINÉES AU CLUB

Ce questionnaire ne concerne pas les **nouveaux licenciés** et ceux souhaitant pratiquer le **grappling fight** ou le **sambo combat** qui doivent nécessairement fournir un certificat médical chaque saison.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

A CE JOUR	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions

Le certificat médical fourni pour l'une des 2 précédentes saisons est encore valable. Vous n'avez pas à fournir un nouveau certificat médical

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions

Le certificat médical en annexe 3 est à fournir au club dûment complété par un médecin.

ANNEXE 3 – CERTIFICAT MÉDICAL

Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport

Ce certificat médical, établi par un médecin de votre choix, doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de création ou de renouvellement de licence.

Je soussigné, Médecin *(Nom Prénom)* :

……

Demeurant à :

……

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme *(Nom prénom) :*

……

Né(e) le ……. /…… /…….. Demeurant à :

……

……

Et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique à l'entrainement et en compétition des disciplines suivantes :

☐ **LUTTE** ☐ **GRAPPLING*** ☐ **SAMBO***

** **Pour le Sambo combat et le Grappling fight** un certificat médical spécifique est à fournir (cf. annexe 4).*

** **Pour la pratique compétitive vétéran** un certificat médical spécifique est à fournir (cf. annexe du règlement des compétitions individuelles).*

Fait à …….. Le …….. / …….. / ……

Cachet du médecin *Signature du médecin*

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MÉDICAL DISCIPLINE SPÉCIFIQUE

CONDITIONS MÉDICALES POUR LA PRATIQUE ET LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS DE SAMBO COMBAT ET GRAPPLING FIGHT

Certificat à fournir, avec le bulletin d'adhésion au président du club lors de l'inscription

CERTIFICAT MÉDICAL SAMBO COMBAT

POUR LA PRATIQUE EN COMPÉTITION DE SAMBO-COMBAT À PARTIR DE LA CATÉGORIE CADET (U16)

À partir de la catégorie d'âge cadet (U16), les participants à une compétition de Sambo-combat devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sambo-combat en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S., d'un D.E.S.C. ou d'une capacité en médecine et biologie du sport (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

L'examen médical devra notamment obligatoirement comporter :

- **Un examen neurologique et de la santé mentale**
- **Un examen ophtalmologique : acuité visuelle et champ visuel.**

Textes de références :

- *Décret n° 2016-1157 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique;*
- *Arrêté du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non-contre- indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières*

CERTIFICAT MÉDICAL GRAPPLING FIGHT

Les participants à une compétition de Grappling devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Grappling en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S. (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

POUR LA PRATIQUE ET LA COMPÉTITION DE GRAPPLING FIGHT

Les participants doivent présenter les examens médicaux qui devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition**
- **Un examen d'acuité visuel**
- **Un examen de champs visuel**

ANNEXE 5 – DEMANDE D'ADHÉSION SPORTMUT LUTTE

Contrat collectif de prévoyance complémentaire réservé aux licenciés de la FFDA bénéficiant auprès de la MDS de garanties collectives de base

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

Assuré : M. ☐ Mme. ☐ Mlle. ☐ *(l'adhérent est toujours l'assuré)*

Nom : _____ Nom de Jeune Fille : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Date de naissance : _____ Profession (nature exacte) : _____

Association sportive d'appartenance de l'assuré : _____

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat « SPORTMUT » ayant pour objet de proposer des **garanties complémentaires** en cas de dommage corporel suite à un accident de sport survenu pendant la pratique de la lutte **en sus du régime de prévoyance de base** dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S. de par mon affiliation à la FF LUTTE

J'ai décidé : ☐ **d'adhérer à SPORTMUT** ☐ **de ne pas y adhérer**

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

☐ Mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire ou mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à défaut mes héritiers légaux.

☐ Autres dispositions :

_____

_____

Cocher la formule choisie	Capital Décès	Capital Invalidité (pour 100 % d'invalidité)	Indemnités Journalières	Cotisation Globale annuelle TTC	
☐ *	-	30 500 €	-	6,30 €	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31ème jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4ème jour en cas d'hospitalisation et ce jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
☐ **	15 250 €	30 500 €	-	7,70 €	
☐	15 250 €	-	8 €/Jour	17,70 €	
☐	15 250 €	30 500 €	8 €/Jour	20,60 €	
☐ *	-	61 000 €	-	9,30 €	
☐	30 500 €	61 000 €	-	12,00 €	
☐	30 500 €	-	16 €/Jour	32,00 €	
☐	30 500 €	61 000 €	16 €/Jour	38,00 €	
☐ *	-	91 500 €	-	12,20 €	
☐	45 750 €	91 500 €	-	16,40 €	
☐	45 750 €	-	24 €/Jour	46,40 €	
☐	76 250 €	152 500 €	38 €/Jour	89,80 €	

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans
(**) Seule formule pouvant être accordée aux personnes âgées de plus de 65 ans

Si les formules indiquées dans le tableau ci-dessus ne sont pas adaptées à vos souhaits, vous pouvez en choisir d'autres : il vous suffit de contacter la M.D.S.

Le non renouvellement de la cotisation annuelle par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que les renseignements contenus dans ce formulaire peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par la FF LUTTE et que je possède un droit d'accès et de rectification (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés). Ce droit peut être exercé à l'adresse de la MDS indiquée ci-dessous..

Fait à _____, le _____ Cachet de la Fédération ou de l'Association affiliée

Signature de l'adhérent *(précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

2/4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - Tél. : 01 53 04 86 86 - Fax : 01 53 04 86 87

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 422 801 910

ANNEXE 6 – CONTRAT SPORTMUT FFLDA

CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS DE LA FFLDA BÉNÉFICIANT AUPRÈS DE LA MDS DE GARANTIES COLLECTIVES DE BASE

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique de la lutte :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'invalidité égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. ***Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%.***

DES INDEMNITÉS JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL

Garantie ne pouvant être souscrite que si vous exercez une activité professionnelle rémunérée régulière.

Les indemnités vous sont versées mensuellement à terme échu, dans la limite de la perte de revenus réelle et du montant de garantie souscrit (sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable), après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DÉCÈS

Versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT

Seules les formules marquées d'un astérisque ***(*)*** *dans le tableau figurant au recto peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans,*

Pour les mineurs âgés de 12 à 18 ans, le bulletin devra être revêtu de la signature de ceux-ci et de celle des parents ou des représentants légaux.

FORMULE PLUS DE 65 ANS

Seule la formule marquée de deux astérisques ***(**)*** *dans le tableau figurant au recto peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans.*

MODALITÉS D'ADHÉSION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées, comme indiqué au recto.
Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la MDS accompagnée de votre règlement (*).

A réception il vous sera adressé un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

Si ces formules ne sont pas adaptées à vos souhaits, vous pouvez en choisir d'autres : il vous suffit de contacter la M.D.S.

(*) Les garanties prennent effet le lendemain de l'envoi de la demande d'adhésion accompagnée du règlement de l'option choisie.